

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 21 AVRIL 2016

Le Conseil Communautaire de la CC du WARNDT, dûment convoqué le 13/04/2016 par M. le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. **Jean-Paul DASTILLUNG**, Président.

Présents:

Jean-Paul DASTILLUNG ; Helga MALESKA ; Jean-Luc WOZNIAK ; Eric HELWING ; Vincente FISCH ; Salvatore FIORETTO ; Carole PIETTE ; François GATTI ; Giuseppe MEDDA ; Gabrielle FREY ; Etienne BENOIST ; Joëlle BOROWSKI ; Marie-France DANIEL ; Valentin BECK ; Nadine MAILLARD ; Denis BAYART ; Joëlle CARMAGNANI ; Michel AMELLA ; Jean-Thadée HERSTOWSKI ; Jean-Claude MICHEL ; Raymond MAREK ; Yves TONNELIER ; Joséphine GASPARD ; Pierrot MORITZ ; Fabien CLAISER ; Roland ROBIN ;

Absent(s) Représenté(s):

Marie-Anne BICKAR représenté(e) par François GATTI Yolande PRZYBYL représenté(e) par Helga MALESKA Robert DELLA MEA représenté(e) par Joëlle BOROWSKI Jean-Marc LANCELOT représenté(e) par Valentin BECK

Absent(s):

Valérie FREYTAG Patrick BRUCK

Secrétaire de séance: Monsieur WOZNIAK Jean-Luc, Vice-Président

Monsieur Jean-Luc WOZNIAK est désigné secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 19:00

ORDRE DU JOUR

1 FINANCES - Rapport administratif 2015.....	<u>1</u>
2 FINANCES - Participation 2016 à l'AGEME.....	<u>2</u>
3 FINANCES - Admissions en non valeur.....	<u>3</u>
4 FINANCES - Décision modificative de crédits - budget fibre optique.....	<u>4</u>
5 FINANCES - Versement subvention à l'amicale du personnel.....	<u>4</u>
6 FINANCES - Versement subvention amicales des pompiers.....	<u>4</u>
7 FINANCES - Participation financière de la CCW au SCOT du Val de Rosselle.....	<u>4</u>
8 FINANCES - Mise en place d'une convention d'équilibre territorial.....	<u>5</u>
9 MARCHES TRAVAUX - Marché d'entretien des fermetures de la déchèterie.....	<u>5</u>
10 MARCHES TRAVAUX - Traitement hall d'entrée STADE NAUTIQUE - Demande de subvention soutien à l'investissement public local	<u>6</u>
11 RESSOURCES HUMAINES - Personnel communautaire - Contrats saisonniers.....	<u>6</u>

1 FINANCES - Rapport administratif 2015**Délibération : 21042016_D_1**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, les délégués rendent compte au Conseil des activités de l'établissement public de coopération intercommunale. Le présent rapport porte sur la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Sont joints à la présente :

- une synthèse de l'ensemble des décisions adoptées et des informations communiquées au Conseil,
- le rapport d'activité du Stade Nautique
- le rapport d'activité de la médiathèque
- le rapport d'activité du service assainissement
- le rapport d'activité du service environnement dont celui de la déchèterie
- le compte rendu des participations de la CCW au titre de la politique de la ville.

DÉCISION : ADOPTE

M. le Président ouvre la séance en ayant un pensée particulière pour Mme la Député et Maire de Thionville, Anne GROMMERCH décédée des suites d'un cancer.

M. le Président évoque le problème de l'adhésion de la CCH au SCOT du Val de Rosselle suite à la fusion de la CCH avec le CCPB. La CCH devrait alors adhérer au SCOTAM. Cependant le SCOT du Val de Rosselle a engagé 63 K€ pour la réalisation d'une étude incluant la CCH. Une partie du coût de l'étude devrait être refacturée à la CCH.

M. le Président alerte le Conseil sur la baisse sensible du tonnage collecté pour le verre. Cependant, il précise que le ratio de collecte tend vers la moyenne nationale. Il indique que seuls 10 particuliers ont accédé à la déchèterie plus de 35 fois durant l'année écoulée.

M. WOZNIAK ajoute que plus de 80% des usagers réalisent moins de 10 passages par an.

M. BECK informe l'Assemblée que des actions de communication vont être mise en place au SYDEME car le manque à gagner est de l'ordre de 130 K€ (pour 1 200 tonnes).

M. WOZNIAK évoque la problématique des conteneurs qui n'acceptent pas tous les verres.

M. le Président constate une baisse importante des réservations de CD et DVD à la médiathèque. Les services réfléchissent à une diversification de l'offre.

M. le Président fait état du succès des activités mises en place au Stade Nautique. La fréquentation est en hausse, tout comme les recettes.

M. le Président observe une nouvelle fois une diminution de la quantité d'eau facturée. Il ajoute que la STEP commence à vieillir et qu'il conviendra de prendre des précautions suite à la remontée prévue de la nappe phréatique.

M. BENOIST demande s'il n'est pas possible de déplacer la STEP.

M. le Président préconise le maintien en état.

M. BECK ajoute qu'il appartient à l'Etat de prendre ses responsabilités pour le rabattement de la nappe.

2 FINANCES - Participation 2016 à l'AGEME**Délibération : 21042016_D_2**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Lors de sa séance du 13 juillet 2004, le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt a adhéré à l'Agence pour l'Expansion de Moselle Est. Cette Agence a pour vocation de faire de la prospection aux niveau des entreprises, d'accompagner les entreprises dans leurs démarches administratives relatives aux obtentions de subventions. L'AGEME met également en relation les acteurs économiques et sociaux avec les entreprises. L'Agence organise différentes manifestations locales ou internationales afin de développer l'attractivité de la Moselle Est. Enfin, l'AGEME possède une Cvthèque qu'elle met à disposition des entreprises adhérentes pour leurs recrutements.

Sont adhérentes les Communautés de Communes :

- du Warndt,
- du Pays Naborien,
- du Pays de Bitche,

- du District Urbain de Faulquemont,
 - de Freyming-Merlebach
- et les Communautés d'Agglomération de :
- Sarreguemines Confluences et
 - Forbach Portes de France.

Il est proposé au Conseil de voter pour l'année 2016 la participation de la CCW à l'AGEME à hauteur de 1,51 € par habitant, soit 28 178 € en 2016 et d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir.

DÉCISION : ADOPTE

M. le Président indique avoir assisté à l'Assemblée Générale de l'AGEME qui s'est tenue le 20 avril. Le contexte économique allié aux transferts de compétences imposés par la loi rendent la vie de l'AGEME difficile. L'investissement a par ailleurs fortement chuté. Il annonce que le CD57 souhaite une coordination entre la future agence d'attractivité, l'AGEME et les intercommunalités de la Moselle.

3 FINANCES - Admissions en non valeur

Délibération : 21042016_D_3

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

A) Budget général

Monsieur le Trésorier Principal de Creutzwald nous informe que, malgré ses démarches, il ne peut faire procéder au recouvrement d'une somme globale de 766.65 € représentant les impayés des titres émis sur le budget de la Communauté de Communes du Warndt.

Pour l'essentiel, les motifs d'irrécouvrabilité tiennent à des redevables ayant quitté Creutzwald et dont la trace n'a pu être retrouvée, à des redevables décédés ou insolubles.

Les crédits nécessaires ne sont pas totalement prévus au budget de l'exercice.

Il est précisé que ces admissions en non-valeur n'interrompent en rien les procédures de recouvrement.

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt l'admission en non-valeur des sommes en question et l'inscription des écritures suivantes :

Dépenses (compte 022 – dépenses imprévues) : - 700 €

Dépenses (compte 6541 – créances admises en non valeur) : + 700 €

B) Service assainissement

Monsieur le Trésorier Principal de Creutzwald nous informe que, malgré ses démarches, il ne peut faire procéder au recouvrement d'une somme globale de 4 491,08 € représentant les impayés des titres émis sur le budget annexe assainissement.

Pour l'essentiel, les motifs d'irrécouvrabilité tiennent à des redevables ayant quitté Creutzwald et dont la trace n'a pu être retrouvée, à des redevables décédés ou insolubles.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Il est précisé que ces admissions en non-valeur n'interrompent en rien les procédures de recouvrement.

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt l'admission en non-valeur des sommes en question.

DÉCISION : ADOPTE

4 FINANCES - Décision modificative de crédits - budget fibre optique**Délibération : 21042016_D_4**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

La CCW a financé en 2015 des investissements utiles à Warndt Fibre dans l'attente de l'adoption du Budget en septembre dernier. La CCW a ainsi financé le site internet de Warndt Fibre et d'autres supports de communication. Ces investissements doivent aujourd'hui être refacturés à Warndt Fibre.

Il est ainsi proposé au Conseil d'autoriser les écritures suivantes :

Dépense (compte 2153) : 8 810,05 €

Recette (compte 2153) : 8 810,05 €

DÉCISION : ADOPTE

M. le Président explique que la CCW, la ville de CREUTZWALD et E&S CREUTZWALD ont procédé à l'ensemble des écritures de co-investissement le 23 mars. Ce co-investissement permet à E&S de bénéficier d'un tarif préférentiel pour la location du réseau à Warndt Fibre.

5 FINANCES - Versement subvention à l'amicale du personnel**Délibération : 21042016_D_6**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Il est demandé au Conseil d'autoriser le versement d'une subvention de 4 700 € à l'Amicale du Personnel Municipal, de la CCW et de la Régie Municipale d'Electricité.

DÉCISION : ADOPTE**6 FINANCES - Versement subvention amicales des pompiers****Délibération : 21042016_D_7**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Il est proposé de verser, en 2016, 41,70 € par sapeur pompier actif et 15,50 € par jeune sapeur pompier à chaque amicale de sapeurs-pompiers des communes de la CCW.

DÉCISION : ADOPTE**7 FINANCES - Participation financière de la CCW au SCOT du Val de Rosselle****Délibération : 21042016_D_8**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Il est demandé au Conseil d'autoriser la participation de la CCW au SCOT du Val de Rosselle à hauteur de 1€ par habitant.

La composition démographique des différentes intercommunalités membres du Syndicat Mixte

conditionne la répartition financière.

Ainsi la CCW compte 18 271 habitants et représente une participation de 10,19 % de l'ensemble des intercommunalités.

En 2016, le montant est de 18 271 € (population sans double compte).

DÉCISION : ADOPTE

M. le Président indique que le SCOTAM devra rembourser la participation de la CCH au SCOT du Val de Roselle en 2017 ou 2018.

8 FINANCES - Mise en place d'une convention d'équilibre territorial

Délibération : 21042016_D_9

Rapporteur : Monsieur Pierrot MORITZ, Vice-Président :

L'article 8 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit une convention d'équilibre territorial qui précise que la convention devra être signée, par un EPCI compétent en matière d'habitat quand il aura conclu un contrat de ville et si son territoire comprend des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) . Cette convention devra également être signée par le préfet, les bailleurs sociaux, les réservataires, le département, ainsi que par les communes membres de l'EPCI. Elle porte sur l'ensemble du parc social de l'EPCI, que ce parc soit ou non dans la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Cette convention a pour objectif de définir :

- les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations ;
- les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain (PRU) ;
- les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

Cette convention sera annexée au contrat de ville.

Il est proposé au Conseil d'initier, avec les communes membres, une démarche de concertation avec les bailleurs sociaux dans le respect des textes en vigueur.

DÉCISION : ADOPTE

M. BECK précise que sa commune est couverte par plus de 10% de logements sociaux.

M. WOZNIAK ajoute que sa commune est composée de 40% de logements sociaux.

9 MARCHES TRAVAUX - Marché d'entretien des fermetures de la déchèterie

Délibération : 21042016_D_10

Rapporteur : Monsieur Valentin BECK, Vice-Président :

La déchèterie est équipée d'un portail coulissant et d'un rideau à commande automatique.

La réglementation en vigueur stipule que toutes les installations techniques doivent faire l'objet d'un contrat d'entretien.

Conformément à la délégation de pouvoir du 17 avril 2014, Monsieur Le Président a décidé de confier le contrat d'entretien des fermetures de la déchèterie aux Établissements THOMAS, 9, rue de tours – 57150 CREUTZWALD pour un montant annuel de 456,00 € TTC.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit 4 fois avec une durée maximum de 5 ans.

Monsieur Le Président tenait à en informer le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt.

DÉCISION : ADOPTE

10 MARCHES TRAVAUX - Traitement hall d'entrée STADE NAUTIQUE - Demande de subvention soutien à l'investissement public local

Délibération : 21042016_D_11

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Le Hall d'entrée du Stade Nautique, entièrement vitré, subit de grandes amplitudes thermiques en certaines saisons. En hiver la température régnante ne dépasse pas 20° tandis qu'en été elle peut atteindre les 50°C. Durant ces périodes, les conditions de travail du personnel et celles d'accueil du public ne sont pas satisfaisantes.

L'objectif est donc d'atténuer sensiblement les températures actuellement atteintes en été et de réduire les déperditions en hiver.

Le diagnostic thermique réalisé en 2015 par le bureau d'étude EPURE INGENIERIE de METZ, précise que les performances du vitrage en place ne correspondent plus aux standards actuels. La façade vitrée mise en œuvre en 1993 est dotée d'un simple verre feuilleté intérieur / extérieur Stadipp, teinté bronze.

Parmi les solutions envisageables pour améliorer la situation actuelle, celle consistant à remplacer le vitrage en place par un produit de nouvelle génération qui présente des coefficients de transmission thermique et de facteur solaire optimum, serait techniquement la plus performante et la plus pérenne, cela sans impacter l'architecture du bâtiment.

Le coût prévisionnel des travaux s'élèverait à environ 85 000,00 € HT.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du soutien à l'investissement public local "Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre" créé par l'article 159 de la loi de finances pour 2016.

Elle sera financée, outre un emprunt, par la DETR, ladite aide et des fonds propres.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la réalisation de cette opération et sa modalité de financement ;
- de solliciter une aide de l'État au titre du soutien à l'investissement public local "Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre"
- de solliciter toute autre aide financière susceptible de limiter l'emprunt à contracter ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

DÉCISION : ADOPTE

11 RESSOURCES HUMAINES - Personnel communautaire - Contrats saisonniers

Délibération : 21042016_D_12

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° et 2°, la C.C.W. envisage de recruter temporairement des agents contractuels pour faire face à l'accroissement d'activité durant la période estivale.

Aussi, pour la période du 1er juin au 30 septembre inclus de chaque année, de 33 à 39 agents pourront être recrutés à temps plein, sur des durées pouvant aller jusqu'à deux mois, comme suit :

- 20 agents pour assurer des fonctions d'adjoint technique rémunérés sur l'indice correspondant au 1er échelon de l'échelle de base de la catégorie C de la Fonction Publique (soit actuellement l'échelle 3 - IB 340)
- 7 agents pour assurer des fonctions d'adjoint du patrimoine rémunérés sur l'indice correspondant au 1er échelon de l'échelle de base de la catégorie C de la Fonction Publique (soit actuellement l'échelle 3 - IB 340)
- 4 agents pour une durée de 2 mois ou jusqu'à 8 agents pour une durée d'un mois pour assurer des fonctions de surveillant de baignade, rémunérés sur l'indice correspondant au 1er échelon de l'échelle de base de la filière sportive - catégorie C (soit actuellement l'échelle 4 - IB 342)
- 2 agents pour une durée de 2 mois ou jusqu'à 4 agents pour une durée d'un mois pour assurer des fonctions de MNS, rémunérés sur l'indice correspondant au 3ème échelon de l'échelle de base de la catégorie B de la filière sportive (soit actuellement IB 356)

Les postes seront effectivement pourvus selon les besoins réels des services.

D'autre part et considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles, la CCW prévoit de recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible et l'article 3-2 pour assurer la continuité du service. Le niveau de recrutement et de rémunération sera défini selon la nature des fonctions, de l'expérience et du profil du candidat retenu. La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver et d'autoriser M. le Président à signer tous actes et tous contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

DÉCISION : ADOPTE

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 20h20.

Jean-Paul DASTILLUNG	
Valentin BECK	
Pierrot MORITZ	
Raymond MAREK	
Thaddée-Jean HERSTOWSKI	
Jean-Luc WOZNIAK	
Michel AMELLA	
Denis BAYART	
Etienne BENOIST	
Marie-Anne BICKAR	
Joëlle BOROWSKI	
Patrick BRUCK	
Joëlle CARMAGNANI	
Fabien CLAISER	
Marie-France DANEL	
Robert DELLA MEA	
Salvatore FIORETTO	
Vincente FISCH	
Gabrielle FREY	
Valérie FREYTAG	
Joséphine GASPAR	
François GATTI	
Eric HELWING	
Jean-Marc LANCELOT	
Nadine MAILLARD	
Helga MALESKA	
Giuseppe MEDDA	
Jean-Claude MICHEL	
Carole PIETTE	
Yolande PRZYBYL	
Roland ROBIN	
Yves TONNELIER	